



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 68304

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessité de raccourcir les délais d'écoulement des procédures en matière de délinquance des mineurs dans le département des Ardennes. En effet, à l'heure actuelle ce délai est d'une année et est essentiellement dû au manque de moyens donnés à la justice. Ainsi, à titre d'exemple, le tribunal de Charleville-Mézières comprend deux juges pour enfants dont l'un sera bientôt muté. Il lui demande quelles mesures seront prises pour améliorer ce délai et cesser ainsi de donner aux délinquants juvéniles un sentiment d'impunité.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire qui a bien voulu l'interroger au sujet des effectifs de juges des enfants au tribunal de grande instance de Charleville-Mézières, que les deux postes budgétaires de juges des enfants dans cette juridiction sont actuellement occupés. Le décret de nomination de magistrats du 9 novembre 2001 prévoit le départ de l'un d'entre eux, mais également son remplacement concomitant, à la date du 1er mars 2002 (NOR : JUSB0110472D, J.O. du 11 novembre, pages 17980 et 17982).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68304

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6159

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7460